

Le 26 juillet 2022

## NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE DEFICIT EN EAU DU BASSIN DE LA DURANCE

*Le déficit en eau sur le bassin de la Durance s'accroît de semaines en semaines. La faiblesse de l'enneigement de cet hiver, l'absence de pluies significatives et les fortes chaleurs qui persistent nous amènent à une situation de sécheresse exceptionnelle. Les taux d'humidité des sols atteignent des records bas sur la quasi-totalité du bassin versant. Les arrêtés sécheresse évoluent rapidement et le niveau d'alerte se généralise à l'ensemble du bassin. Fait exceptionnel, les mesures de restriction s'appliquent maintenant sur des secteurs bénéficiant de la ressource de l'aménagement Durance – Verdon.*

*Ce bulletin, qui a pour objet de partager des éléments de compréhension et de connaissance au fur et à mesure de l'évolution de la situation, est établi par le SMAVD en relation étroite avec EDF, la CED, la SCP, le SMADESEP, le Parc du Verdon, le SYMCRAU et les autres Gestionnaires de Milieux du bassin ainsi que les Chambres d'Agriculture et les Fédérations d'Irrigants. Il sera actualisé régulièrement pendant la saison estivale.*

1

### CONTEXTE HYDRO-CLIMATIQUE

Le début du mois de juillet a été marqué par des températures particulièrement élevées, dont un épisode de canicule, qui ont contribué à assécher encore davantage les sols et cultures. La pluviométrie a été quasi nulle sur l'ensemble de cette période, à l'exception d'un épisode orageux les 18 et 19 juillet, ayant surtout concerné la portion nord-est du bassin durancien. Quelques cours d'eau ont brièvement profité de cet apport, mais la majorité d'entre eux présente une baisse de débit continue et très précoce pour un mois de juillet.

Les prévisions pour la quinzaine à venir sont un maintien d'une météo ensoleillée et de températures assez élevées. Quelques orages pourraient toutefois apparaître sur les bassins de haute et moyenne Durance.

## La situation sur l'aménagement Durance – Verdon

### Quelques chiffres clés

		20 juin	2-7 juillet*	22 juillet
Débits entrants [m3/s]	Durance [Serre-Ponçon]	51	40	35
	Verdon [Castillon]	2.7	2.6	2
	Buëch [Serres]	1.7	1.4	1
Cote des retenues [m NGF]	Serre-Ponçon	771.4	770.6	768.3
	Castillon	873.0	873.6	873.7
	Sainte-Croix	471.1	470.6	469.8
CED [m3/s]	Débit naturel reconstitué	50	60	32
	Prélèvements	70	65	68

Données EDF, CED et SCP

- Les débits entrants à Serre-Ponçon sont de l'ordre de 35 m3/s et continuent à baisser.
- La cote de Serre-Ponçon poursuit sa baisse (environ 15 à 20 cm par jour) et au 22 juillet est à 768.3 m NGF.
- Les prélèvements pour l'irrigation agricole en basse Durance représentent 68 m3/s au 22 juillet. Les restrictions de la CED restent à – 25% depuis le 20 juin.
- Débits entrants à Castillon : 2 m3/s au 22 juillet. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le débit réservé à l'aval de Chaudanne est à sa valeur estivale de 1.5 m3/s. La cote de Castillon reste donc stable à 873,7 m NGF.
- La cote de Sainte-Croix est de 469.8 m NGF au 22 juillet, elle poursuit sa tendance à la baisse du fait des prélèvements du Canal de Provence et devrait perdre encore 2 ou 3 mètres d'ici la fin de l'été.
- Les prélèvements du canal de Provence sur le Verdon sont de 9 m3/s le 25 juillet, avec un total d'environ 110 Mm3 prélevés depuis le début de l'année. Les prélèvements cumulés sont 15% supérieurs aux prévisions habituelles de la SCP sur l'année à cette date. Le réseau de la SCP est, cet été, de plus en plus sollicité pour l'alimentation en eau potable par des communes ou des intercommunalités dont la ressource locale est en baisse du fait de la sécheresse. C'est notamment le cas de la métropole toulonnaise, dont le lac de Carcès qui représente la principale ressource est actuellement à un niveau historiquement bas. Le réseau SCP, qui constitue en temps normal une sécurité pour l'alimentation en cas de sécheresse prolongée, est actuellement la ressource principale de la ville de Toulon.

### *La fréquentation touristique autour des retenues en baisse*

Les contraintes pour l'activité touristiques liées au niveau exceptionnellement bas des retenues de Serre-Ponçon et de Sainte Croix s'accroissent lourdement depuis la mi-juillet.

**Le lac de Serre-Ponçon** poursuit sa baisse régulière (autour de 15 cm/j actuellement) et **son niveau est désormais de l'ordre de 12 mètres en dessous de la cote touristique** cible de 780 m NGF au 1er juillet.

Quatre plages sur huit seulement restent encore ouvertes, les autres étant fermées sur décision préfectorale pour des raisons de sécurité.

Les activités nautiques sont également de plus en plus contraintes. **Les solutions temporaires d'adaptation** (mise en place d'aménagements de type escaliers, dispositions de sécurité pour la navigation, déplacement d'activités) **atteignent leurs limites**, comme l'illustre l'image ci-dessous :



3

**La perte nette de fréquentation est estimée de l'ordre de 60% pour Serre-Ponçon avec une répercussion du même ordre sur l'activité économique.**

La situation exceptionnelle du lac de Serre-Ponçon a motivé la venue du préfet de Région le 25 juillet dernier. Accompagné des deux Préfètes des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, Monsieur Mirmand, a pu échanger directement avec les Maires et les acteurs socio-économiques du lac afin de mieux appréhender les difficultés auxquelles renvoie la cote actuelle de la retenue.

**Sur le Verdon, le niveau de la retenue de Castillon s'est stabilisé à 5 mètres en dessous de la normale** rendant de nombreuses activités difficiles et une plage reste fermée en queue de retenue (à Saint-André).

**Le niveau de la retenue de Sainte Croix continue à baisser du fait des prélèvements.** La cote atteint 469.8 m NGF au 22 juillet. L'objectif vis-à-vis des usages touristiques est normalement une cote supérieure ou égale à 471.5 m NGF jusqu'au 31 août. En conséquence :

- On constate une baisse de fréquentation de la baignade et des activités nautiques autour du lac et plus particulièrement des locataires du pont du Galetas (queue de retenue) qui font remonter au moins 50% de perte. Les impacts sur l'activité touristique (hébergements, restaurants, activités...) commencent à se faire sentir. La fréquentation sur les sites est faible au regard des années précédentes.
- Dans la remontée des grandes gorges (queue de retenue) en amont de la réserve naturelle de Saint-Maurin, les conditions de navigabilité ne permettent plus de garantir la sécurité et l'intervention des secours ne peut plus être assurée. En conséquence, un arrêté inter-préfectoral interdit désormais la remontée des gorges en amont de la cascade de la réserve de Saint-Maurin. Cette interdiction devrait évoluer dans les prochains jours pour prendre effet dès le passage du pont.
- On constate des reports de fréquentation des retenues de Sainte Croix et Castillon vers les 3 autres retenues (Chaudanne, et surtout Quinson et Esparron), qui gardent des niveaux habituels du fait d'une gestion d'EDF identique aux années précédentes

### *L'agriculture en forte contrainte, poursuite des efforts d'économie d'eau d'irrigation*

**En basse Durance, les restrictions de 25% sur les canaux décidées depuis le 20 juin dans le cadre de la Commission Exécutive de la Durance restent en vigueur.**

4

Le déstockage de la réserve agricole de 200 millions de m<sup>3</sup> est en cours. Il est actuellement estimé de l'ordre de 30m<sup>3</sup>/s. En l'absence de précipitations, cela pourrait conduire à épuiser la réserve vers la mi-septembre.

Les fortes chaleurs accentuent les besoins en eau rendant l'impact de ces restrictions de plus en plus pénalisantes. Les exploitations agricoles dépendantes des canaux gravitaires restent les plus impactées en raison de contraintes de fonctionnement techniques des ouvrages pouvant rendre une partie du réseau inopérant. Les tours d'eau se généralisent.

**En moyenne Durance**, l'application de mesures de restrictions, à la suite du passage en niveau d'alerte sur le secteur Durance, **est inédite**. Le canal de la Brillanne a, par exemple, abaissé ses prélèvements de 25% dès le mois de juin. A noter que l'application de ces restrictions mises en place le 18 juillet, nécessite un temps d'adaptation et d'ajustement technique : les réseaux sous pression, dimensionnés au plus près des besoins, n'ont pas été conçus pour alimenter l'ensemble des parcelles dans des tranches horaires limitées. Par ailleurs, le respect des plages horaires s'avère difficilement compatible avec la pratique des tours d'eau.

Sur le secteur du Buëch à l'aval de Saint-Sauveur, les restrictions mises en œuvre par les ASA connectées aux ouvrages (aval Saint-Sauveur) restent de l'ordre de -60%, au-delà des restrictions

prévues par l'arrêté sécheresse (-40%). Une nouvelle baisse du débit réservé à Saint-Sauveur a été actée (de 1.5 m<sup>3</sup>/s normalement à 0.9 m<sup>3</sup>/s le 18 juin et à 0.6 m<sup>3</sup>/s depuis le 14 juillet).

La baisse de production de fourrage engendrée par les fortes restrictions inquiète les éleveurs pour leur besoins hivernaux mais également dès les retours d'estives. Ces craintes sont accentuées par des tarissements de sources en montagne qui pourraient conduire à des retours d'estive anticipés.

Globalement, même si les besoins en eau agricole des cultures de semences sont en baisses à l'approche de cette fin juillet (floraison en cours), les besoins en eau du maraichage, de la luzerne, du maïs en grains ou des vergers et de certaines plantes aromatiques (estragon), demeurent pour les semaines à venir.

**En haute Durance**, la situation reste également très tendue, les quelques orages n'ont pas été suffisants pour améliorer significativement la situation. La baisse des débits des sources conduit les bergers à prendre des mesures d'adaptation (mise en place d'abreuvoirs, modification des parcours...).

### *Une production énergétique qui reste contrainte*

L'incendie de la Montagnette du 14 juillet et les reprises de feux des jours suivants ont conduit RTE à la fermeture temporaire de 2 lignes 400 000 Volts. De manière exceptionnelle la puissance de la chaîne EDF de la Durance a été appelée en secours, ce qui a conduit à des turbines vers l'étang de Berre pendant quelques heures à deux reprises, sans effet significatif sur l'évolution de la cote de Serre-Ponçon.

En dehors de cette situation exceptionnelle, la production hydroélectrique d'EDF reste essentiellement limitée aux débits nécessaires à la fourniture du débit réservé et aux prélèvements en eau (irrigation agricole, eau potable, eau industrielle).

5

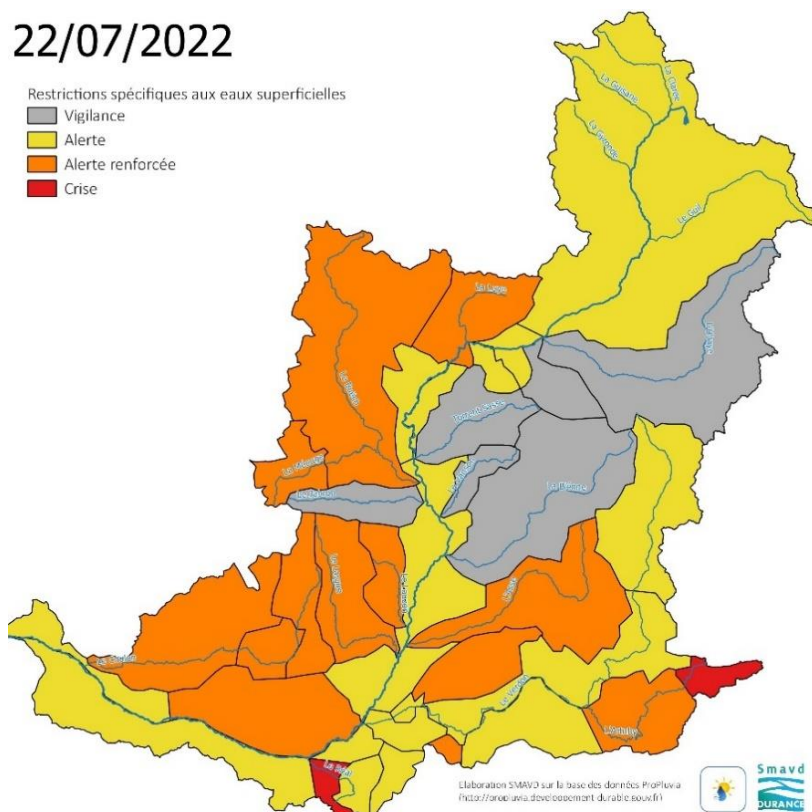
## LA MISE EN ŒUVRE DES ARRÊTES SÉCHERESSE

Sur le bassin de la Durance, de nombreux territoires ne sont pas alimentés par le système Durance-Verdon et sont dépendants de la ressource en eau locale. Depuis le mois d'avril des premiers arrêtés sécheresses sont en vigueur sur ces bassins avec un durcissement progressif des mesures. Des arrêtés exceptionnels sont désormais pris sur les secteurs alimentés par l'infrastructure Durance-Verdon. La situation des restrictions évolue très rapidement. La carte ci-dessous présente la situation en vigueur au 22 juillet :

22/07/2022

Restrictions spécifiques aux eaux superficielles

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



**La Durance amont a été placée au stade d'Alerte** depuis le 8 juillet, il s'agit d'une mesure exceptionnelle non prévue dans les règlements actuels mais qui sera désormais intégrée dans le Plan d'Action Sécheresse (en cours d'actualisation).

6

**En moyenne Durance**, le durcissement des arrêtés sécheresse conduit désormais une très large partie du territoire à des restrictions encore plus importantes sur l'irrigation. Le secteur ouest du département reste particulièrement touché avec des cours d'eau dont l'hydrologie chute fortement (Asse, Largue).

**En moyenne Durance**, le secteur Durance, est également passé, depuis le 18 juillet, en niveau d'alerte. Il s'agit également pour ce secteur d'une mesure inédite, non prévue dans les dispositions cadres.

Pour les affluents, de nouveaux bassins versants ont été placés en Alerte Renforcée depuis le 18 juillet : l'Asse, le Colostre, et le Lauzon, venant s'ajouter au Largue, Buëch et à la Méouge amont. Le Gapençais est placé également au stade d'alerte renforcée. L'Artuby-Jabron dans le haut Verdon est en crise.

**En basse Durance**, Le territoire du val de Durance reste placé au stade d'Alerte, alors que les territoires du Sud-Luberon et du haut Calavon et Calavon médian sont en Alerte Renforcée.

Le Réal de Jouques reste placé en Crise depuis le mois d'avril.

#### En savoir +

Site SMADESEP: <http://www.smadesep.com/cms/>

Bulletins EDF Info lac - [Point sur la situation des lacs en région Sud-PACA](#)

Site de la CED : <https://www.irrigation-ced-durance.fr/>

Site de consultation officielle des arrêtés sécheresses – [site propluvia](#) (*attention délais de mise à jour*)

Site de la SCP : <https://canaldeprovence.com/leau-une-ressource-essentielle-a-preserver-particulierement-en-periode-de-secheresse/>

Site SYMCRAU : <https://www.symcrau.com/>

Un dossier partagé a été créé par le SMAVD afin de mettre à disposition les documents relatifs à la sécheresse 2022 : [☐ SMAVD-EPTB Secheresse 2022](#)

Les notes du 20 juin, et du 12 juillet sont également disponibles en téléchargement sur le site internet du SMAVD. <https://www.smavd.org/information-secheresse/>

#### CONTACT

Philippe Picon, directeur ressource en eau et environnement au SMAVD

[philippe.picon@smavd.org](mailto:philippe.picon@smavd.org)

Tel | 04 90 59 48 58 - Mobile | 06 70 33 83 15